



# Natura 2000

## sur le Causse du Larzac

Lettre d'information n° 5, mars 2015



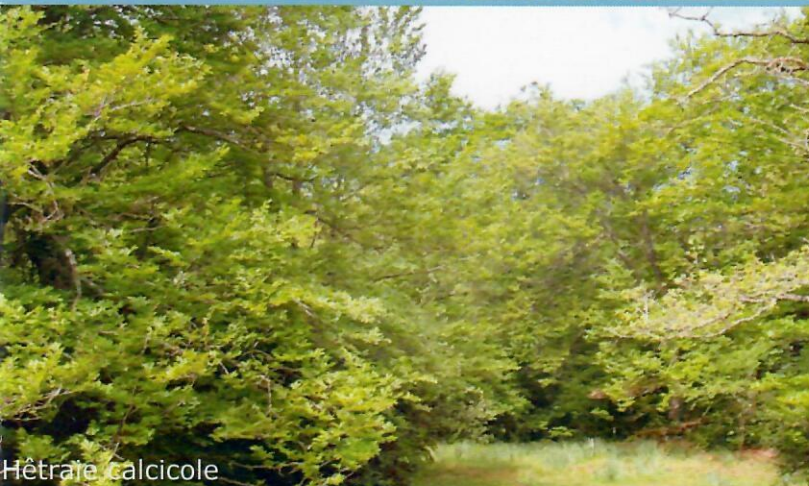
Pipit rousselline



Petit Rhinocéros



Rosalie des Alpes



Hêtre calcicole

### 2004 - 2014

#### 10 ans de mise en oeuvre

*Le Causse du Larzac héraultais fait partie du réseau Natura 2000 car il abrite des habitats naturels et des espèces considérées comme rares ou fragiles à l'échelle européenne. Ce patrimoine naturel remarquable dépend majoritairement des milieux ouverts par les activités humaines, plus particulièrement 5000 ans de pastoralisme.*

Pour Natura 2000, le Causse du Larzac héraultais correspond à deux sites : une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive «Habitats - Faune - Flore» et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive «Oiseaux».

**En 2004**, le CPIE des Causses Méridionaux, désigné par l'Etat comme opérateur local, a réuni parmi ses membres 9 partenaires techniques pour plancher sur l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), document de référence visant la conservation de ces habitats et de ces espèces.

**En 2006**, le DOCOB a été approuvé par un Comité de Pilotage (COPIL) composé par les collectivités, les gestionnaires et utilisateurs du milieu et les services de l'Etat. Le périmètre des deux sites Natura 2000 a été ensuite arrêté par une consultation publique auprès des collectivités.

**En 2007**, la mise en oeuvre des actions identifiées dans le DOCOB a commencé. Cette lettre d'information vous présente les actions réalisées de 2007 à 2014.



# Le Causse du Larzac

C'est un vaste plateau composé de calcaire, marne et dolomie. Les roches calcaires très fissurées, de même que les dolomies, ont subi au fil du temps les agressions du climat et de l'eau. Cette érosion a donné naissance à des reliefs dits « karstiques » : gouffres, avens, chaos dolomitiques... typiques des causses.



Apollon



Prairie de fauche

Pendant, si le climat, la roche et les bouleversements géologiques ont contribué à sa formation, c'est l'Homme qui, de la préhistoire à nos jours, a façonné le paysage caussenard.

Déboiser, épierrer, couper les broussailles, capter l'eau de pluie, pâturer, mettre en culture les meilleures terres... Tout au long de l'histoire, les hommes (des premiers pasteurs aux agriculteurs actuels) ont transformé un paysage forestier en de vastes étendues d'herbes sèches quasiment dépourvues d'arbres et d'arbustes, que l'on nomme « pelouses sèches ».

Cette particularité permet aux causses d'abriter une faune et une flore d'une remarquable richesse dont certaines espèces sont très rares et ne peuvent se maintenir que sur ce type de milieux.

**L'avenir des causses est ainsi lié à l'évolution du pastoralisme qui en maintenant le milieu ouvert permet la survie de nombreuses espèces.**

Le DOCOB des sites Natura 2000 « Causse du Larzac » a ainsi deux objectifs principaux :

- maintenir en bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt européen,
- assurer le maintien des activités agropastorales et leur développement économique en conformité avec les objectifs de maintien de la biodiversité.

## Un patrimoine naturel remarquable

16 habitats naturels

6 espèces d'insectes

9 espèces de chauves-souris

17 espèces d'oiseaux.

**Tous sont d'intérêt européen.**

## Des activités humaines à dominante agropastorale

65 exploitations agricoles réparties en 14 systèmes d'élevages différents valorisant plus de 79 % du Causse du Larzac héraultais (43 exploitations en élevage sédentaire, 7 exploitations en polyculture et 15 exploitations en élevage transhumant).

Des forêts à dominante privée (74 % de la surface forestière).

Des activités de tourisme et de pleine nature diversifiées (ex : randonnée, spéléologie).

Des activités de chasse pratiquées sur tout le site.

## Mesures d'information et de sensibilisation

Ces mesures concernent des actions d'information, de communication et de sensibilisation. Elles sont destinées à tous : habitants, élus, professionnels, visiteurs...

### Réunions , rencontres



**10 réunions / rencontres techniques** ont été organisées pour sensibiliser sur le patrimoine naturel du site mais aussi pour identifier les bénéficiaires potentiels de mesures de gestion : réunions avec le conseil municipal des communes du Caylar, des Rives et de Sorbs (2007) réunion publique au Caylar (2009), réunions avec les agriculteurs (2007), les propriétaires forestiers (2007 et 2009), les chasseurs (2007, 2010) et la Fédération Départementale des chasseurs de l'Hérault (2010).

### Publications

**7 documents** ont été élaborés, édités et distribués :

- une plaquette de présentation des sites Natura 2000 ZSC et ZPS «Causse du Larzac» et leurs enjeux,
- 4 lettres d'information (2006, 2009, 2010 et 2011),
- un document de présentation de la Charte Natura 2000 des sites Natura 2000 « Causse du Larzac»,
- un guide des bonnes pratiques pour les activités de pleine nature.

# Mesures de gestion

Le document d'objectifs propose des actions à mettre en oeuvre pour préserver la biodiversité remarquable, que ce soit des habitats naturels, des espèces ou leurs milieux de vie. Il existe deux outils pour lesquels chaque propriétaire ou gestionnaire du territoire peut s'engager librement et volontairement : les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000.

## Contrats Natura 2000

Les milieux naturels remarquables peuvent nécessiter une gestion spécifique. Ainsi, des actions de maintien et/ou des travaux de restauration et d'entretien peuvent être financés via un contrat Natura 2000 signé entre l'Etat et le propriétaire ou le gestionnaire de la parcelle.

En amont, des diagnostics sont réalisés pour affiner les actions qui peuvent être contractualisées et aider les futurs signataires dans leurs choix.

Afin d'oeuvrer pour la conservation des habitats et des espèces, chaque action fait l'objet d'un cahier des charges technique spécifique qui doit être respecté par le contractant.

### Contrats Natura 2000 agricoles (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées)

65 agriculteurs ont signé des contrats Natura 2000 agricoles MAETer, ce qui représente une surface totale de 4786 ha. Parmi ces 65 contrats, 25 sont des renouvellements de contrat MAE Ter (reconduction du contrat lorsque la durée de 5 ans du contrat initial est arrivée à terme).

**Ce sont donc 40 agriculteurs qui ont participé à la mise en oeuvre de mesures de gestion sur ces deux sites Natura 2000.**

Mesures	%	Ha
Maintien des landes par le pâturage	57	2 726
Maintien des pelouses par le pâturage	23	1 091
Maintien des landes par le pâturage et 2 à 4 interventions manuelles ou mécaniques	9	432
Limitation de la fertilisation des prairies de fauche	5	240
Maintien des pelouses par le pâturage et des interventions manuelles ou mécaniques	4	181
Maintien des sous-bois par le pâturage	1	62
Limitation de la fertilisation et retard de fauche des prairies de fauche	1	33
Maintien par le pâturage et brûlage des zones d'embroussaillage de l'habitat naturel Pelouses à Brome	moins de 1	11
Maintien par le pâturage des prairies extensives	moins de 1	8



### Contrats Natura 2000 forestiers

Des diagnostics ont été réalisés chez 5 propriétaires (dont une commune).

Au 31 décembre 2014, aucun contrat forestier n'a été signé pour les raisons suivantes :

- un propriétaire forestier privé n'a pas donné suite car il a souhaité effectuer tout d'abord les démarches de succession,
- un projet a été abandonné suite à l'identification de mesures non éligibles pour un contrat Natura 2000 forestier (certaines mesures ont été reprise dans un contrat Natura 2000 agricole),
- 3 projets sont en attente de précisions techniques et administratives.

### Contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers

Au 31 décembre 2014, aucun propriétaire n'a contractualisé.

## Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 répertorie les engagements et les recommandations sur la façon de pratiquer des activités spécifiques (chasse, escalade, sports mécaniques et loisirs motorisés...) afin de favoriser un meilleur respect des habitats et des espèces.

La charte natura 2000 a été validée par le Comité de Pilotage en 2009.

Aucune charte n'a été signée au 31 décembre 2014. Une démarche d'animation est programmée en 2015.

# Les mesures de prévention

Le document d'objectifs mentionne les mesures de prévention à prendre en compte le plus en amont possible dans la mise en oeuvre de certains projets (publics ou privés) et de politiques publiques. La structure en charge de la mise en oeuvre du DOCOB réalise un « porter à connaissance » : cela consiste à communiquer au porteur du plan, du programme ou du projet les habitats et/ou les espèces concernés, leur localisation et leur sensibilité.

## Evaluation environnementale

L'évaluation environnementale permet **d'intégrer l'environnement le plus en amont possible de l'élaboration de plans ou programmes** qu'ils soient de portée nationale, régionale ou locale. Cette mesure touche par exemple les documents d'urbanisme (ex : PLU), les schémas de carrière, les schémas d'élimination des déchets...

Un « porter à connaissance » des données du DOCOB a été fait pour les plans suivants :

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU de La Vacquerie et de Soubès),
- Plan d'Approvisionnement Territorial sur le Lodévois-Larzac.

## Evaluation des incidences

L'évaluation des incidences est réalisée pour prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables. Il s'agit de **s'assurer que certains projets ou manifestations sur le territoire ne portent pas atteinte aux espèces et aux habitats** d'intérêt européen présents dans le site Natura 2000. Dans le cas contraire, ces projets ou manifestations doivent être adaptés, redéfinis.

Un « porter à connaissance » des données du DOCOB a été fait pour les projets suivants :

- 5 projets d'aménagement ou de maintenance (ex : maintenance d'une centrale hydroélectrique, alimentation électrique d'un hameau, raccordement éolien) ;
- 7 projets de circuits de randonnées, de manifestations sportives (ex : Larzac Brebis Tour, Trail des Terrasses du Lodévois, épreuves nationales de course d'orientation) ou d'équipement de falaises ;
- 3 projets de coupe de bois ou d'éclaircies.



# Les mesures d'acquisition de connaissances

Le document d'objectifs liste les espèces et les habitats pour lesquels une étude complémentaire est nécessaire afin de mieux connaître leur présence (localisation, effectif, état de conservation...) et leurs exigences écologiques afin d'adapter au mieux les cahiers des charges des mesures et le « porter à connaissance ».

## Etudes complémentaires

4 études ont été réalisées :

- étude complémentaire sur l'Engoulevent d'Europe (2008) et le Bruant ortolan (2009),
- localisation et cartographie fine des pelouses à Brome riches en orchidées (2009),
- évaluation écologique de la contractualisation Natura 2000 en zone agricole (2014).

Bruant ortolan



Pour tous renseignements,  
vous pouvez contacter :

CPIE des Causses Méridionaux  
34 route de St Pierre 34520 LE CAYLAR

Tel/Fax : 04 67 44 75 79

Email : [cpie.causses@gmail.com](mailto:cpie.causses@gmail.com)

Site internet : [www.cpie-causses.fr](http://www.cpie-causses.fr)

Brochure élaborée et éditée en mars 2015



avec le soutien de :

